

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

OBJECTIFS :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Appréhender l'environnement juridique de la législation sur les accidents du travail
- Savoir gérer le formalisme des accidents du travail
- Savoir maîtriser les enjeux pratiques

PUBLIC VISE

RRH -Juriste – Dirigeant

NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES REQUIS

Pas de prérequis

DUREE DE LA FORMATION

13 janvier 2023

14h00-18h00

4 h00 : la ½ journée

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Présentiel

Théorie : 40%

Pratique : 40%

Questions/échanges : 20%

Support de formation fourni au stagiaire

Connexion Wi-Fi, tableau et paper-board

Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Marine KERROS

Avocat spécialiste en Droit du travail, de la Sécurité Sociale et de la Protection sociale

MOYENS D'EVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Liste d'émargement à la demi-journée

Certificat de réalisation

Evaluation de fin de formation

TARIF

350 € la demi-journée

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Notre organisme tente de donner à tous les mêmes chances d'accéder ou de maintenir l'emploi.

Nous pouvons adapter certaines de nos modalités de formation, pour cela, nous étudierons ensemble vos besoins.

Pour toutes questions, merci de contacter Angéline JONCOUR au 02.98.43.00.50

PROGRAMME

Quels sont les bénéficiaires de la législation sur les accidents du travail

- Les salariés
- les assimilés salariés
- Entraide et travail bénévole
- Autres bénéficiaires

Qu'est-ce qu'un accident du travail ?

- Définition légale
- Définition jurisprudentielle
- Cas particulier

Comment l'accident du travail est-il reconnu ?

- Formalités
- Instruction du dossier par la CPAM
- Décision de la CPAM

Quelles sont les prestations versées en cas d'accident du travail ?

- Principes d'indemnisation
- Prestations en nature
- Prestations en espèce – IJSS
- Autres prestations en espèce
- Réparations complémentaires
- Fonds d'indemnisation

Les droits et protection du salarié victime d'un accident du travail

- Droits attachés à la période de suspension du contrat de travail
- Protection contre la rupture du contrat

Comment fonctionne la tarification du taux Accident de Travail ?

- Principes
- Modes de tarification
- Notification et contentieux

MODALITES D'INSCRIPTION

Afin de vous inscrire à notre formation, merci de compléter le bulletin ci-joint.

Pour toute question ou modification, contactez avant le début de la formation : Angéline JONCOUR – Référent formation au 02.98.43.00.50
Un questionnaire, un CV ou toute autre pièce peuvent vous être demandés afin que nous puissions nous positionner sur votre niveau à l'entrée de la formation.

Une fois votre inscription validée, nous vous adresserons une convention de formation et une convocation par mail avant le début de la formation
En cas de subrogation de paiement, un accord du financeur doit nous être parvenu avant le début de la formation.

Délai de rétractation minimum 10 jours avant la formation

CONTACT

Référent administratif de la formation

Angéline JONCOUR

avocats@cabinet-mca.fr – 02.98.43.00.50